

# LE CLOUD ACT ÉTASUNIEN POURRAIT PERMETTRE DE LIRE TOUS VOS MAILS

**La Poste, comme de nombreuses entreprises, fait héberger ses serveurs par des sous-traitants. Le serveur qui abrite nos mails, agendas, sites sharepoint, etc. est hébergé par Microsoft. Or le cloud act, voté récemment aux États-Unis, pourrait permettre au gouvernement américain de mettre la main sur nos données personnelles.**

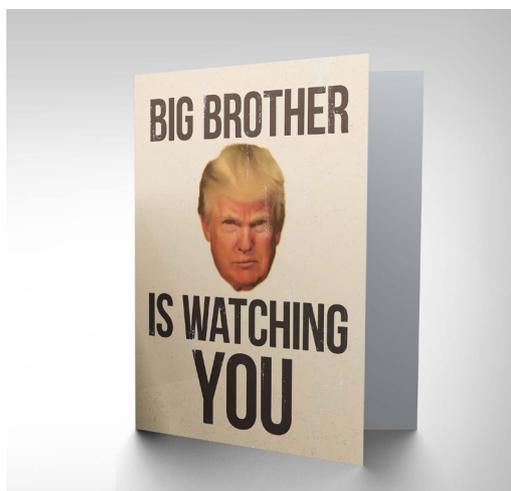
Une juridiction étasunienne pourrait donc demander à Microsoft de fournir les données personnelles de n'importe quel postier, et ce sans qu'aucune décision judiciaire ne soit nécessaire. Dans ce cas, Microsoft ne pourrait que très difficilement s'y opposer, car aujourd'hui aucun accord n'existe entre les 2 États.

La réglementation sur la protection des données (RGPD), au niveau européen, entrée en vigueur le 25 mai dernier, est censée nous protéger.

Alors que fera Microsoft si l'État américain lui demande de consulter l'ensemble des données personnelles d'un agent de La Poste : violera-t-il la loi américaine en refusant de fournir les données à l'état américain ou violera-t-il la réglementation européenne en fournissant ces données ?

**Une chose est sûre, si Microsoft décide de fournir ces données à l'état américain, il ne sera tenu d'en informer ni l'état français ni la personne concernée...**

Au-delà de l'incertitude juridique, nous pouvons être très critique sur le choix qu'a fait notre direction de retenir une



entreprise appartenant à un État connu pour ses velléités de contrôle des données personnelles : souvenons-nous de l'affaire Snowden qui avait éclaboussé l'État américain reconnu coupable d'une surveillance généralisée des données personnelles.

Par ailleurs, pourquoi vouloir sous-traiter à une autre entreprise des services qui étaient auparavant exploités et hébergés en interne Poste, et pour lesquels nous avons toutes les compétences ?

- **Cloud Act Kezaco ?**
- *Le cloud act étasunien, promulgué au printemps dernier, permet à une autorité américaine de consulter les données personnelles de n'importe quel ressortissant européen (ou non américain), dès lors que les données sont hébergées par une entreprise américaine, et ce, quel que soit le pays de stockage.*

**Nous avons adressé un courrier par mail le 15 juin au Directeur des Services Informatiques de La Poste afin de connaître les garanties concernant nos données personnelles. A ce jour, nous n'avons aucune réponse de sa part... Si le directeur ne retrouve pas ce mail, peut-être pourra-t-il demander l'aide de l'état américain ?**



Fédération des activités postales et de télécommunications  
25/27 rue des envièrges 75020 Paris  
tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34  
sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

**Solidaires** syndicale